

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 4 du 02 juin 2015



Ce BSV intermédiaire est plus spécialement consacré au Thrips de l'oignon.



Pommes de terre

Stade phénologique

Sur les 6 parcelles observées cette semaine, le recouvrement sur le rang va de 10 à 100% et la tubérisation va de l'initiation à des tubercules à demi taille.

Mildiou

Aucun symptôme n'a été observé cette semaine.

Alternaria

Aucun symptôme n'a été observé cette semaine dans les parcelles du BSV, néanmoins certaines variétés développent les premiers symptômes.

Doryphore

Quelques rares individus ont été observés cette semaine.

Pucerons

Des individus ailés ont été observés dans 5 parcelles. La pression de ce ravageur est légèrement croissante, alors que le nombre d'auxiliaires observés est important (coccinelles surtout).

Rappel : le seuil d'intervention est atteint lorsqu'au moins 1 puceron est présent par foliole sur 20 folioles sur une observation de 40 folioles.

La population d'auxiliaires suffit actuellement à contenir la progression des pucerons. La surveillance du ravageur doit se faire en relation avec la population d'auxiliaires.

Cicadelles

Le ravageur est présent dans 5 parcelles.



En résumé :

Maladie / ravageur	Risque / Pomme de terre
Mildiou	
Alternaria	
Doryphore	
Puceron	
Cicadelles	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur les 6 parcelles observées cette semaine, les oignons semés sont au stade 5ème feuille. Les oignons repiqués initient leur bulbaison (20% de la taille finale au plus).

Mildiou

Aucune pression constatée cette semaine.

Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

Une arrivée croissante de Thrips est constatée dans l'ensemble des parcelles du réseau. Elle coïncide avec la fenaison, les graminées étant des plantes hôtes de nombreux insectes.

Les thrips, par leurs ponctions dans la surface foliaire, ralentissent la croissance des plantes et limitent la bulbaison. Leurs piqûres augmentent la sensibilité des plantes aux maladies.

L'irrigation contribue à limiter les populations de Thrips qui, logés dans le cornet, sont alors noyés.

Le seuil d'intervention est fixé à 1 thrips par feuille sur 25 plantes observées. Il n'est pas atteint.

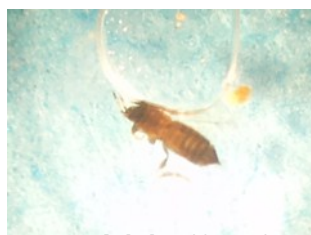
Il est toutefois opportun de surveiller attentivement la progression de ce ravageur, d'autant que les conditions météo caniculaires annoncées pour les prochains jours sont idéales pour un développement exponentiel des Thrips.



Rampe d'irrigation sur oignon. CA21 ALG 01/06/2015

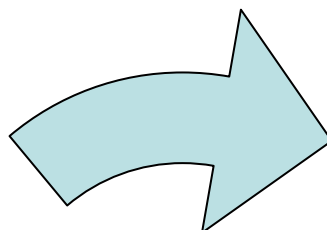
Ci-après le cycle de *Thrips tabaci* :

Les adultes et larves hivernent dans le sol et reprennent leur activité au printemps.
Leur multiplication est d'autant plus rapide que le temps est chaud et sec, de 2 à 4 générations par an.



Adulte (1 mm)

Femelles et mâles se nourrissent



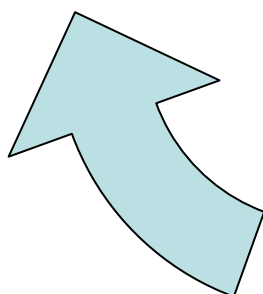
Œuf

Eclot après 4 à 10 jours

17 à 30

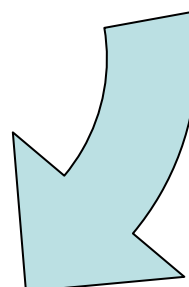
Prépupe
Pupe

Ne se nourrit pas



Larve (0.5mm) :

2 stades.
Se nourrit pendant 7 à 14 jours



Mouches

Mouche de l'oignon (*Delia antiqua*)

Quelques mouches sont encore capturées mais le vol est à sa fin.

En résumé :

Maladie / ravageur	Risque / Oignon
Mildiou	
Botrytis	
Thrips	
Mouches	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	

Prochain BSV le 09 juin 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Producteurs en agriculture conventionnelle et AB, Naturalis, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »